

**TERMS OF REFERENCE
COMMANDING OFFICER OF A CADET
CORPS**

**FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS
COMMANDANT D'UN CORPS DE
CADETS**

SUMMARY

1. The CO of a cadet corps is responsible to the CO RCSU through his or her RCSU Det Comd for all cadet matters pertaining to that corps and for the training and administration of officers of the Cadet Instructors Cadre (CIC), civilian instructors, and cadets serving with his or her cadet corps.

2. The CO of a cadet corps is the CO of the cadets and the immediate supervising officer of the cadet corps staff. The CO RCSU is the designated CO of all personnel assigned to cadet duties. The CO of a cadet corps is not a designated CO in accordance with the provisions of QR&O 1.02 and cannot exercise the disciplinary powers of a CO over subordinate members of the CF in accordance with QR&O chapter 101.

COMMAND AND CONTROL

3. The CO of a cadet corps shall be responsible for the following:

- a. ensuring that safety is incorporated in all aspects of the corps and that he or she supports the region general safety program;
- b. ensuring that environmental stewardship is incorporated in all aspects of the corps and that he or she supports the region environmental policy;
- c. ensuring that a harassment free corps is maintained and that he or she supports the department harassment policy;

SOMMAIRE

1. Le cmdt d'un corps de cadets relève du cmdt de l'URSC par l'entremise de son cmdt de dét pour tout ce qui a trait à ce corps de cadets et pour l'instruction et l'administration des officiers du Cadre des instructeurs de cadets (CIC), des instructeurs civils, et des cadets appartenant à son corps de cadets.

2. Le cmdt d'un corps de cadets est le cmdt des cadets et l'officier superviseur immédiat du personnel de ce corps de cadets. Le cmdt de l'URSC est le cmdt désigné de toutes les personnes affectées à des tâches liées aux cadets. Le cmdt d'un corps de cadets n'est pas un cmdt désigné conformément aux dispositions de l'article 1.02 des ORFC et ne peut exercer les pouvoirs disciplinaires d'un cmdt à l'égard de membres des FC subalternes conformément au chapitre 101 des ORFC.

COMMANDEMENT ET CONTRÔLE

3. Le cmdt d'un corps de cadets doit assumer les responsabilités suivantes :

- a. veiller à ce que la sécurité soit présente dans tous les aspects du travail et appuyer la politique de sécurité générale de l'unité;
- b. veiller à ce que la gérance de l'environnement soit intégrée dans tous les aspects du travail et appuyer la politique environnementale de l'unité;
- c. veiller à ce que le milieu de travail soit exempt de harcèlement et appuyer la politique en matière de harcèlement du Ministère;

- d. ensuring that ethical behaviour is incorporated in all aspects of the corps and that he or she supports the department ethics policy;
 - e. ensuring that all activities for which he or she is responsible are conducted efficiently, effectively, economically and ethically;
 - f. leading assigned officers, NCM's, civilian instructors, volunteers and cadets and managing allocated resources in the most efficient, effective, economical and ethical manner that will optimise the direct or indirect benefit that cadets receive from the cadet program;
 - g. ensuring the physical and emotional safety of cadets during all cadet activities;
 - h. ensuring that cadet training is delivered in accordance with current directives and that it is delivered in a challenging, interesting manner that cadets should find enjoyable;
 - i. complying with the regulations and orders as issued by the Minister of National Defence and the Canadian Forces;
 - j. ensuring that supply, administration, financial and training orders and procedures are carried out in accordance with current regulations, policies and directives;
 - k. keeping CF officers, civilian instructors and cadets fully acquainted with the regulations and instructions issued by higher authority;
- d. veiller à ce que l'éthique fasse partie de tous les aspects du travail et appuyer la politique ministérielle en matière d'éthique;
 - e. veiller à ce que toutes les activités dont il ou elle est responsable soient menées de façon efficiente, efficace, économique et éthique;
 - f. diriger les officiers, les militaires du rang, les instructeurs civils et les cadets qui sont sous ses ordres et gérer les ressources qui lui sont attribuées de la manière la plus efficiente, efficace, économique et éthique en vue d'optimiser les avantages directs ou indirects du programme des cadets pour les cadets;
 - g. prendre des mesures en vue d'assurer la sécurité physique et émotionnelle des cadets et du personnel pendant toutes les activités des cadets;
 - h. veiller à ce que l'instruction des cadets soit dispensée selon les normes établies, d'une manière stimulante et intéressante afin qu'elle soit appréciée des cadets;
 - i. respecter les règlements et les ordres publiés par le ministre de la Défense nationale et les Forces canadiennes;
 - j. veiller à ce que les ordres et les procédures relatives à l'approvisionnement, à l'administration, aux finances et à l'instruction soient exécutés conformément aux règlements, politiques et directives en vigueur;
 - k. veiller à ce que le personnel des FC, les instructeurs civils et les cadets soient mis au courant de toutes les ordonnances, les directives et les règlements publiés par les autorités supérieures;

- l. being responsible for the professional development of all corps officers of the CIC including himself/herself and ensuring they receive the training required by their appointments and terms of reference;
- m. directing and supervising all personnel under his or her control;
- n. appointing qualified officers to the following duties, ensuring deputies are provided during prolonged absence:
- (1) Administrative Officer (Admin O),
 - (2) Supply Officer (Sup O),
 - (3) Training Officer (Trg O), and
 - (4) Unit Human Rights Advisor (UHRA);
- o. appointing cadets to cadet duties and responsibilities within the corps;
- p. bringing to the notice of the RCSU Det Comd if applicable or the CO RCSU any officers of the CIC or civilian instructors who:
- (1) are distinguished for proficiency in their duties,
 - (2) from incapacity or apathy, are deficient in the knowledge or execution of their duties,
 - (3) do not afford him/her the support which he or she has a right to expect, or
- l. s'occuper du perfectionnement professionnel de tous les officiers du CIC du corps, y compris le sien, et veiller à ce qu'ils/elles reçoivent la formation dont ils ont besoin pour remplir les fonctions de leur poste et leur mandat;
- m. diriger et superviser le personnel sous son commandement;
- n. affecter des officiers qualifiés aux fonctions suivantes, en prenant soin de nommer des adjoints qui pourront les remplacer en cas d'absence prolongée :
- (1) officier d'administration (O Admin),
 - (2) officier d'approvisionnement (O Appr),
 - (3) officier d'instruction (O Instr), et
 - (4) conseiller des droits de la personne de l'unité (CDPU);
- o. confier à des cadets des fonctions et des responsabilités de cadets au sein du corps;
- p. attirer l'attention du cmdt Dét URSC, le cas échéant, ou du cmdt URSC, sur tout officier du CIC ou instructeur civil qui :
- (1) se distingue dans l'exercice de ses fonctions,
 - (2) de par son inaptitude ou son apathie, ne ne possède pas les connaissances requises ou accomplit mal ses tâches,
 - (3) ne lui accorde pas l'appui dont il ou elle est en droit de s'attendre,

- (4) conduct themselves in a manner detrimental to the corps efficiency or in a manner that would bring discredit to the cadet corps and/or the Canadian Forces;
- q. ensuring another officer on the corps staff is familiar with all corps procedures and is prepared to assume command either upon succession of or during prolonged absence of the CO;
- r. ensuring a thorough turn-over to a successor;
- s. in concert with the branch/sponsoring committee, fostering and maintaining good public relations for the corps and the CCO by:
- (1) encouraging involvement of the corps in appropriate local community activities to enhance its image in the eyes of the public,
- (2) having good relations with parents or guardians with respect to training, progress of cadets, and activities of the corps and CCO, and
- (3) ensuring that the dress, deportment and behaviour of both officers and cadets are always a credit to the CCO;
- t. working cooperatively with the branch/sponsoring committee to achieve the maximum advantage to the cadets by encouraging the efforts of the branch/sponsoring committee;
- (4) se comporte d'une façon préjudiciable à l'efficacité du corps de cadets ou d'une façon qui pourrait jeter le discrédit sur le corps de cadets ou les Forces canadiennes ou les deux;
- q. veiller à ce qu'un autre officier soit bien informé des modalités en vigueur dans le corps de cadets et qu'il soit en mesure d'en assumer le commandement lors départ du cmdt ou pendant une absence prolongée de celui-ci;
- r. s'assurer que la passation de commandement à un successeur est dûment effectuée;
- s. de concert avec la division/comité répondant, favoriser et maintenir de bonnes relations publiques pour le corps et l'OCC, c'est-à-dire :
- (1) encourager la participation du corps de cadets à des activités pertinentes au sein de la communauté locale en vue d'améliorer son image aux yeux du public;
- (2) entretenir de bonnes relations avec les parents ou les tuteurs à l'égard de la formation, des progrès réalisés par les cadets et des activités du corps de cadets et de l'OCC;
- (3) veiller à ce que la tenue, le maintien et le comportement des officiers et des cadets fassent toujours honneur à l'OCC;
- t. travailler en collaboration avec la division/comité répondant afin que les cadets tirent le maximum d'avantages, en encourageant les efforts de la division/comité répondant;

- u. recommending the enrolment, appointment, promotion, posting, transfer and release of officers of the cadet corps;
 - v. recommending and documenting the appointment and termination of civilian instructors in accordance with current policies;
 - w. maintaining the following documents in accordance with current directives:
 - (1) personnel records showing the strength of the cadet corps,
 - (2) personnel records for officers and civilian instructors on strength with the corps,
 - (3) personnel records showing the name, age, date of enrolment and departure of each cadet,
 - (4) records of attendance and training progress of current cadets, and
 - (5) such other personnel information as is required to enable periodic returns to be completed;
 - x. ensuring that cadets are medically and physically fit to undertake the activities and training which they are expected to perform during local HQ or summer training;
 - y. immediately reporting the death of an officer, civilian instructor or cadet of his/her corps to the CO RCSU or Det Comd if applicable, and advising the branch/sponsoring committee and/or affiliated unit;
 - z. immediately documenting and reporting to the CO RCSU or Det Comd if applicable and the branch/sponsoring committee
- u. recommander l'enrôlement, la nomination, la promotion, l'affectation, le transfert et la libération des officiers du corps de cadets;
 - v. recommander et justifier la nomination et la résiliation des instructeurs civils conformément aux politiques en vigueur;
 - w. tenir à jour les documents suivants conformément aux directives en vigueur :
 - (1) les dossiers du personnel faisant état de l'effectif du corps de cadets,
 - (2) les dossiers du personnel des officiers et des instructeurs civils à l'effectif du corps;
 - (3) les dossiers du personnel indiquant le nom, l'âge, la date d'enrôlement et de départ de chaque cadet,
 - (4) les registres des présences et des progrès réalisés par les cadets en cours d'instruction, et
 - (5) tout autre renseignement relatif au personnel nécessaire à l'élaboration des relevés périodiques;
 - x. s'assurer que les cadets ont la santé et la forme physique nécessaire pour entreprendre les activités et l'instruction qu'ils devront exécuter au QG local ou pendant leur instruction d'été;
 - y. signaler sans délai le décès d'un officier, d'un instructeur civil ou d'un cadet de son corps de cadets au cmdt URSC ou au cmdt dét, le cas échéant, et conseiller le comité de la division/répondant et (ou) l'unité d'affiliation;
 - z. documenter et signaler sans délai au cmdt URSC ou au cmdt Dét, le cas échéant, et à la division/ comité répondant et (ou) l'unité

- and/or affiliated unit any injury incurred during corps training that required medical treatment that resulted in absence from duty for 48 hours or more, that may result in permanent disability and any other injury except a minor injury such as a superficial cut or bruise;
- aa. reporting any significant incident/occurrence that may cause public interest or inquiries to the CO RCSU or Det Comd if applicable;
- bb. ensuring that material provided by DND, the affiliated unit or other assisting agency and any monies provided by the branch/sponsoring committee or affiliated unit or raised by the corps is properly used for the benefit of the cadets and the corps, accounted for, cared for and returned, as applicable, in accordance with terms established by the providing organization;
- cc. ensuring that reports and returns are made regularly and promptly;
- dd. being appointed the corps Distribution Account holder;
- ee. ensuring that:
- (1) clothing and equipment are not demanded in excess of needs or applicable entitlement scales,
 - (2) clothing equipment and documents are properly safeguarded,
 - (3) officers, civilian instructors and cadets return all loaned clothing and equipment once their active participation in a cadet organization has ceased at the corps,
- d'affiliation toute blessure subie pendant l'instruction aux corps de cadets ayant requis des soins médicaux exigeant que la personne s'absente pendant 48 heures ou plus, pouvant entraîner une incapacité permanente et toute autre blessure, sauf une blessure mineure comme une coupure superficielle ou une ecchymose;
- aa. signaler au cmdt de l'URSC ou cmdt du détachement, le cas échéant, tout incident/événement d'importance susceptible de susciter l'intérêt ou des questions du public;
- bb. s'assurer que le matériel fourni par le MDN, l'unité d'affiliation ou tout autre organisme d'aide et tout argent fourni par la division/comité répondant ou l'unité d'affiliation ou recueilli par le corps sont utilisés à bon escient au profit des cadets et du corps, comptabilisés, entretenus et retournés, selon le cas, conformément aux dispositions établies par l'organisation qui les a fournis;
- cc. s'assurer que les rapports et les relevés sont faits avec régularité et ponctualité;
- dd. être nommé détenteur du compte de distribution du corps;
- ee. s'assurer que :
- (1) les commandes de vêtements et d'équipement ne dépassent pas les besoins ou les barèmes applicables,
 - (2) les vêtements, l'équipement et les documents sont bien protégés,
 - (3) les officiers, les instructeurs civils et les cadets retournent tous les vêtements et l'équipement qui leur ont été prêtés lorsqu'ils cessent de participer activement à une organisation de cadets au sein du

corps,

- (4) records of equipment issued and returned are kept in accordance with instructions, and
- (5) supply returns are promptly made;
- ff. immediately on discovery, reporting the loss or damages of DND equipment to the respective support base/garrison/wing/station and the RCSU; and
- gg. undertaking other duties as assigned by the CO RCSU or Det Comd if applicable.
- (4) les registres de l'équipement distribué sont tenus conformément aux instructions, et
- (5) les relevés d'approvisionnement sont établis sans délai;
- ff. signaler sans tarder à la base/garrison/escadre/station de soutien et à l'URSC la disparition ou l'endommagement de l'équipement du MDN; et
- gg. exécuter les autres tâches qui lui sont assignées par le cmdt USRC ou le cmdt dét, le cas échéant.